Le réseau de transport d'électricité

Parcours Clients producteurs

Bilan de la concertation

Commission Accès au Réseau du 04/07/2023

CURTE

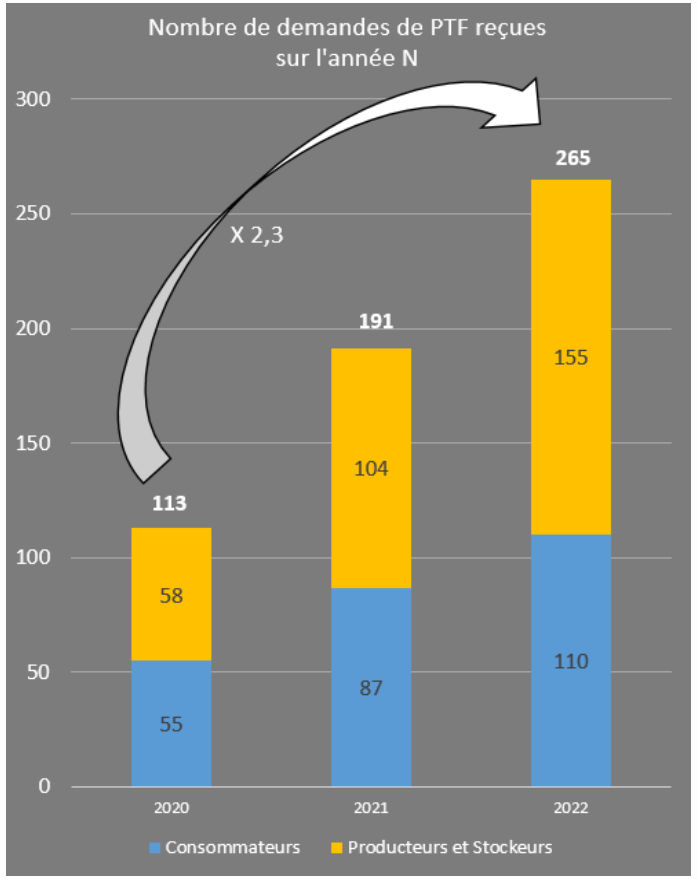
Copyright RTE – 2022. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Une évolution du parcours clients au bénéfice de tous

RTE constate

- **une explosion des demandes de raccordements** (EE, PEFA, PTF) pour des productions ENR, Stockage ou hybride et un taux d'abandon qui reste très élevé

- le besoin **d'optimiser l'utilisation de la capacité disponible dans le sens de l'intérêt général** alors qu'un nombre croissant de projet reste plus de 4 ans en file d'attente après la signature de la PTF





Faire évoluer le parcours client pour favoriser les projets les plus matures, optimiser l'accès à la capacité disponible sur le RPT et le rendre plus clair

Une concertation menée durant 8 mois

Concertation

6 GT avec les producteurs et les stockeurs de octobre 2022 à juin 2023

2 Appels à contribution
- Sur les principes généraux
- Sur les éléments rédactionnels

Consultation

Consultation du 5/06 au 26/06

Contribution de 8 acteurs

Bilan Consultation le 13 septembre en GT producteurs et stockeurs

Saisine

Saisine de la CRE en Juillet 2023

- Article 1.2.2Procédure de traitement des demandes de raccordement des installations de production et de stockage d'électricité au RPT
- Article 8.1.1 PTF Prod CP et CG
- Article 8.1.2 PRPRaC
- Article 8.1.3 PTF Stockage CP et CG
- Article 5.1.4 Règles transitoire pour le raccordement des installations de stockage
- Article 1.2.3 Fiches D1 et D2 Producteurs
- Article 1.2.4 Fiches D1 et D2 Stockeurs

6 GT et 2 appels à contribution pour recueillir l'avis des parties prenantes

Favoriser, Optimiser, Clarifier

Favoriser l'entrée en file d'attente des projets les plus matures	Versement d'une somme forfaitaire lors de la dépose d'une demande de raccordement
	Ajout d'une nouvelle condition d'acceptation de la PTF : justificatif de sécurisation du foncier
	Suppression de la PEFA
Optimiser l'accès à la capacité disponible	Ajout d'une nouvelle étape de « confirmation de la solution de raccordement » post EE
	Evolution des règles de maintien en file d'attente
Clarifier la DTR	Clarification du processus de traitement des demandes de raccordement sur poste RTE à créer
	Clarification du traitement des demandes concurrentes

Des contributions contribuant à une évolution des propositions initiales de RTE

- Déduction de la somme forfaitaire versée à la demande de raccordement

Les discussions lors de la concertation ont conduit à modifier la solution initialement proposée et à intégrer **le principe d'une déduction** des sommes versées du premier acompte des frais d'étude

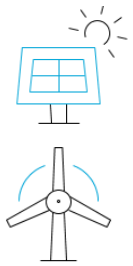
- Confirmation de la Solution de Raccordement

RTE propose aux client de se voir **confirmer ou non la solution de raccordement** indiquée lors d'une étude exploratoire avant demande de PTF. RTE s'engage à l'informer de l'existence d'**une demande concurrente**

- Evolution des conditions de maintien en file d'attente des projets

Initialement, RTE souhaitait disposer **d'un justificatif de dépôt** de la demande d'Autorisation Environnementale ou du Permis de Construire **dans un délai de 24 mois après l'acceptation de leur PTF**. La proposition finale consiste à **limiter à deux années la période de la phase études** attachées au maintien en File d'Attente.

Une procédure de raccordement qui intègre la priorisation des investissements S3REnR issue de la loi APER



Demande de raccordement initiale

Concertation Fontaine : Définition de l'emplacement du poste



Confirmation de la demande de raccordement

Demande de raccordement: Fourniture fiches D1/D2 et versement de la somme forfaitaire

Si la solution de raccordement s'effectue sur **un poste RTE à créer**: Remboursement par RTE de la somme forfaitaire et **fourniture d'une PTFc**

En cas d'acceptation de la PTFc

- **Entrée en file d'attente**
- **Pas de paiement** des 30% de **frais d'étude**
- **Pas** de fourniture de **justificatif** de **foncier**
- Paiement 10% quote-part

Demande de raccordement: Fourniture fiches D12/D2 et versement de la somme forfaitaire

Réalisation **d'une PTF** respectant la solution de raccordement proposée dans la PTFc : mise à jour **des coûts et des délais** en fonction de l'emplacement du poste validé

En cas d'acceptation de la PTF :

Paiement des 30% de frais d'étude

Fourniture de justificatif de foncier

Raccordement sur un poste à créer : une offre sécurisant l'entrée en file d'attente et minimisant l'engagement financier des bénéficiaires

Le réseau
de transport
d'électricité

Merci !